



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Troisième Table ronde sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Suivi et évaluation des travaux parlementaires : défis et opportunités

Événement en ligne – 9 décembre 2020



Note d'orientation

Au cours de ces dernières décennies, l'assistance technique externe offerte aux parlements, ainsi que le nombre de partenaires impliqués dans ces efforts, n'ont cessé de croître. Désireuse de tirer les enseignements de cette expérience et d'améliorer l'efficacité des programmes d'assistance, l'Union interparlementaire (UIP) a dirigé l'élaboration des **Principes communs en matière d'assistance aux parlements**¹. Ce document, qui s'appuie sur la contribution des parlements et d'autres organisations, met en lumière dix principes clés de l'assistance aux parlements. Les Principes communs, officiellement adoptés à l'occasion de la 131^e Assemblée de l'UIP (octobre 2014), ont depuis lors été entérinés par 136 parlements nationaux et 27 organisations partenaires. Ils ont vocation à reprendre les éléments les plus importants et les plus stimulants du renforcement parlementaire et à offrir à tous les acteurs qui y participent une langue commune dans laquelle dialoguer.

Une série de tables rondes rassemblant les parlements et leurs partenaires en matière d'assistance a été organisée pour faciliter l'application des Principes communs. La première de ces tables rondes, qui s'est déroulée en octobre 2016, portait sur le Principe commun 3, à savoir : *L'assistance aux parlements doit viser des résultats durables*. Elle a permis de présenter les bonnes pratiques visant à améliorer la pérennité des projets d'assistance et de les répertorier². Organisée en mars 2018, la deuxième Table ronde d'experts sur les Principes communs s'est penchée sur les moyens de donner un tour plus concret à la prise en main par les parlements de leur propre développement (et aux Principes communs dans leur ensemble) en intensifiant l'implication parlementaire dans l'identification et la réalisation des priorités de renforcement. La deuxième Table ronde a donné le jour à un guide intitulé *Mettre en pratique l'auto-développement parlementaire*, qui vise à aider les dirigeants parlementaires à réaliser leur potentiel de développement³.

Les Principes communs reposent sur l'idée première et fondamentale que le parlement est seul à pouvoir prendre la responsabilité de son propre développement. L'environnement de travail des parlements est en constante évolution, puisqu'ils traitent des questions tant sociales que politiques et économiques, pour ne citer que ces domaines. Pour de nombreux parlements, la difficulté est de trouver des outils pour gérer le changement et pour mesurer leur propre impact. La troisième Table ronde sera consacrée au suivi et à l'évaluation parlementaires comme "outils de mesure" de l'impact de la performance d'un parlement. Elle est organisée conjointement par l'UIP et le Parlement de l'Ouganda.

Objectif de la Table ronde

Par le biais de discussions interactives, les participants mettront en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation parlementaires. Ils se pencheront plus particulièrement sur les questions suivantes :

- *Pourquoi les parlements évaluent-ils leur propre performance et que mesurent-ils exactement ?*

La première séance se penchera sur les motifs justifiant le suivi et l'évaluation, par les parlements, de leur propre performance, du point de vue tant des parlementaires que de l'administration. Elle explorera aussi *quels éléments* les parlements mesurent et quels indicateurs ils utilisent à cet effet. Les participants aborderont la difficulté de déterminer quelles étapes de leurs travaux doivent être suivies et évaluées (activités réalisées, résultats de ces activités, etc.). Si les parlements évaluent leur performance, c'est souvent pour en

¹ www.ipu.org/pdf/publications/principles_fr.pdf

² Rapport de la première Table ronde : www.ipu.org/splz-f/common16/report.pdf

³ Rapport de la deuxième Table ronde : www.ipu.org/fr/event/deuxieme-table-ronde-sur-les-principes-communs-en-matiere-dassistance-aux-parlements-des-parlements-dynamiques-stimuler-lauto-developpement#event-sub-page-documents/

mesurer l'impact. Mais comment s'assurer que les éléments évalués apportent des données utiles pour déterminer l'impact des travaux d'un parlement ?

- Qui est chargé du suivi et de l'évaluation des travaux du parlement et comment ces personnes s'y prennent-elles ?

La deuxième séance se penchera sur les différents organes, groupes et personnes chargés de mener à bien le suivi et l'évaluation parlementaires au sein de l'institution, tels que les commissions parlementaires, les unités administratives, les services de suivi et d'évaluation, ou, en l'absence d'un organe spécialement chargé de cette tâche, des personnes comme le président ou le secrétaire général du parlement. Les participants s'intéresseront par ailleurs aux facteurs pouvant contribuer à l'efficacité de ces organes (composition, méthodes de travail), ainsi qu'aux compétences techniques recommandées pour réaliser ce travail.

La séance passera en revue les outils et les processus utilisés par les parlements pour suivre et évaluer leur performance. Les participants évoqueront les difficultés rencontrées tout en mettant en lumière des pratiques innovantes. L'auto-évaluation sera aussi examinée en tant qu'outil de suivi et d'évaluation, et les participants seront invités à faire part de leur expérience de l'auto-évaluation dans un domaine thématique comme l'égalité des sexes ou le développement.

Participants

Les participants seront des représentants des parlements et de leurs partenaires en matière d'assistance chargés du suivi et de l'évaluation de la performance parlementaire et dont le travail consiste entre autres à élaborer des politiques reposant sur des données probantes (secrétaires généraux, personnel parlementaire, parlementaires, partenaires et experts en matière d'assistance aux parlements).

La Table ronde prendra la forme de discussions interactives. Les participants doivent donc être prêts à nouer le dialogue et à partager les expériences de leurs parlements respectifs.

Appel à contributions écrites

Les parlements peuvent également présenter des contributions écrites mettant en évidence l'expérience de leur pays sur les sujets abordés. Les contributions écrites doivent être envoyées à postbox@ipu.org au plus tard le 27 novembre 2020.

Langues

La documentation sera fournie en français et anglais. L'interprétation sera assurée en anglais, français, et espagnol.

Date, lieu et plateforme

La troisième Table ronde aura lieu le **9 décembre 2020**. Deux séances seront proposées – les participants choisiront celle qui leur convient le mieux en fonction de leur fuseau horaire. La séance 1 aura lieu de 9 h à 11 h 30 (HNEC, heure de Genève). La séance 2 aura lieu de 16 h à 18 h 30 (HNEC).

Inscription

Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne au moyen du lien suivant : <https://www.eventbrite.com/e/third-expert-roundtable-on-the-common-principles-for-support-to-parliaments-registration-128119231069>. La date butoir des inscriptions a été fixée au **1 décembre 2020**.

Séance 1 : 9 h 00–11 h 30 (HNEC)

Créneau horaire adéquat pour les participants d'Afrique, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et du Pacifique/de l'Océanie

Séance 2 : 16 h 00–18 h 30 (HNEC)

Créneau horaire adéquat pour les participants d'Amérique, d'Afrique et d'Europe